



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisations de changement d'exploitant de carrières

Par arrêtés préfectoraux du 8 janvier 2016, la SAS CARRIERE BACH est autorisée à poursuivre l'exploitation de deux carrières et leurs installations annexes situées :

- au lieu-dit « Balmelle », sur le territoire de la commune de CATUS
- au lieu-dit « La gaufie », sur le territoire de la commune de GIGOUZAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans les deux arrêtés susvisés auxquelles les deux autorisations octroyées restent subordonnées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces arrêtés dans les mairies de CATUS et de GIGOUZAC où est déposée une copie de chacun des arrêtés ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 19 JAN 2016

Le Directeur Départemental
des Territoires

Philippe GRAMMONT